



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1633-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1633-19 modifiant le règlement numéro 1235-07 concernant la régie interne des affaires du conseil afin de modifier les règles relatives à la période de questions.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 octobre 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques